



COordination des Fédérations et Associations de Culture et communication

RAPPORT MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITE 2017



I. RAPPORT MORAL

MEMBRES DE LA COFAC

A Cœur Joie (AJC) – Association nationale des Professeurs d'Art Dramatique (AnPad) – Confédération Française des Batteries Fanfares (CFBF) - Confédération Musicale de France (CMF) - Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR) - Fédération de l'Audiovisuel Participatif - Fédération d'Associations du Théâtre Populaire (FATP) – Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC) – Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) – Fédération des Ecomusées et Musées de Société (FEMS) - Fédération Française de Cinéma et Vidéo (FFCV) – Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques (FFFSH) - Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) - Fédération Française des Sociétés d'Amis des Musées (FFSAM) - Fédération Française Nationale des Comités et Organismes de Festivals (FNCOF) - Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné – (FUSE) - Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation (FNCTA) – Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) – Les Jeunesses Musicales de France (Les JMF) – La Ligue de l'Enseignement – Patrimoine-Environnement – Peuple et Culture - Union des Fanfares de France (UFF) – Union Rempart – Territoires et Cinémas.

BUREAU DE LA COFAC

Le Bureau est élu par le Conseil d'Administration.

- Présidente : Marie-Claire Martel (FUSE)
- Vice-président : Alain de La Bretesche (Patrimoine-Environnement)
- Vice-président : Jean-Michel Raingeard (FFSAM)
- Vice-présidente : Claire Vapillon (FFMJC)
- Secrétaire général : Olivier Lenoir (REMPART)
- Secrétaire général adjoint : Vincent Niqueux (Les JMF France)
- Trésorier : Alain Labrouche (FATP)
- Membre : Arnaud Morel (FFEA-FFEM)
- Membre : Jean-Luc Gonneau (Territoires et Cinémas)

EQUIPE

L'équipe de la COFAC en 2017 :

Eva Camps, coordinatrice nationale

Nathanael Tardy, volontaire en service civique depuis le 19 décembre 2017

Julie Pipard : volontaire en service civique de mars à août 2017

Aurore Gehin et Mélanie Rosset, stagiaires

SIEGE SOCIAL ET BUREAUX

En avril 2017 la COFAC a quitté les locaux de Patrimoine-Environnement de la rue du Borrégo pour s'installer dans les locaux de la FSCF, situés au 22 rue Oberkampf à Paris 11°.

ACTIVITE STATUTAIRE

Nous avons organisé une Assemblée générale et une Assemblée générale extraordinaire le 18 mai 2017.

Le Conseil d'administration s'est, quant à lui, réuni dix fois : les 19 janvier, 16 février, 16 mars, 20 avril, 18 mai, 6 juillet, 21 septembre, 26 octobre et 7 décembre.

Les membres du Bureau se sont réunis avant chaque Conseil d'Administration afin d'assurer une plus grande collégialité dans la gestion et dans l'administration de la Cofac, ainsi que téléphoniquement chaque lundi matin afin d'organiser le travail des salariés et l'ensemble des activités de la semaine.

ADHESION

La COFAC a accueilli en 2017 la Fédération Française Nationale des Comités et Organismes de Festivités (FNCOF) dont la vocation est d'être à l'écoute, de soutenir et d'aider les organisateurs de festivités dans la mise en œuvre d'animations et d'événements festifs et culturels, artistiques, récréatifs, ou de loisirs, à travers tous les départements et territoires nationaux. La FNCOF souhaite mettre l'accent sur les activités culturelles de ses membres et de les mettre en synergie avec les fédérations de pratiques amateurs de la Cofac notamment.

CONCLUSION

La place de la COFAC dans le dialogue civil avec les pouvoirs publics et ses autres acteurs est maintenant bien installée dans le paysage institutionnel même si la co-construction des politiques publiques reste un axe à défendre de façon très volontariste. Les finances de la COFAC sont maintenant sécurisées cependant seule une plus grande diversification des ressources nous permettra d'embaucher pour développer notre activité à la hauteur des besoins véritables du terrain. La volonté d'ouvrir encore la Coordination à de nouvelles Fédérations est inchangée : plus nous serons rassemblés avec l'intérêt général comme objectif plus nous serons efficaces et pertinents.

II. RAPPORT D'ACTIVITES

PARTICIPATION A DE GRANDS RENDEZ-VOUS DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES FEDERATIONS

- Participation à la cérémonie des vœux organisée par Patrick Kanner
- Participation à la phase finale de l'Evaluation de Politique publique sur la Démocratisation
- Participation à l'Assemblée Générale de la COFAC Nouvelle Aquitaine à Angoulême
- Organisation et animation des réunions des associations culturelles à Lyon, Metz
- Participation à l'Assemblée Générale de la COFAC Auvergne-Rhône Alpes à Lyon
- Participation à la matinée "Pour la jeunesse, la culture mobilisée", organisée par Audrey Azoulay, Ministre de la Culture et de la Communication
- Participation à la remise du rapport d'étape du comité national de suivi de la Charte des Engagements Réciproques organisée par Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sport, en présence du Mouvement Associatif et des associations d'élus
- Participation à l'Assemblée Générale du FONJEP
- Participation à l'Assemblée Générale du Mouvement Associatif
- Participation à la réunion plénière du Conseil d'Orientation des politiques de jeunesse (COJ) et désignation d'un représentant au Comité ainsi qu'à celui du FDVA
- Participation aux travaux ainsi qu'à la Plénière au CESE consacrée au projet d'avis « Vers la démocratie culturelle »
- Participation à la présentation du fonctionnement du Compte Engagement Citoyen, organisée par la DJEPVA
- Participation aux temps forts de rencontres des acteurs culturels à Avignon en juillet
- Participation à la réunion Plénière du CESE « Jeunes et responsables » et signature de la Charte
- Préparation et participation aux Journées Européennes du Patrimoine
- Participation aux Journées de travail de l'automne de l'AnPad sur la thématique du Schéma d'Orientation Pédagogique Théâtre

GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail « Pratiques en amateur »

Animation : Marie-Claire Martel, Gilles El Zaïm

La COFAC a participé aux réunions de concertation organisées par le Ministère de la Culture sur le Décret relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ainsi que sur son arrêté d'application et sa circulaire en temps que représentant des amateurs.

Le décret a été publié le 10 mai 2017 avec une entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

La COFAC envisage toujours une deuxième édition du guide, une fois que tous les textes seront publiés.

Groupe de travail « Territoires »

Animation : Marie-Claire Martel, Olivier Lenoir

Voir les COFAC régionales

Les axes principalement travaillés :

- structuration du réseau régional et plaidoyer : construction de l'intérêt collectif par consensus en vue de participer au dialogue civil régional avec l'ensemble des autres acteurs (élus, syndicats de salariés et d'employeurs, entreprises) qui permettra de faire émerger l'intérêt général du territoire en terme de culture.
- Modèle économique des associations et adaptation aux caractéristiques de financement du territoire. Appui au développement de la vie associative culturelle du territoire.
- Projets culturels : promotion de l'appel à projet national « C'est mon Patrimoine »

Groupe de Travail EAC/EAS/EP

Animation : Claire Vapillon, Arnaud Morel

Le groupe a affirmé la nécessaire co construction de notre positionnement sur les liens entre les trois notions. Cette co construction nécessite :

- Une connaissance des autres acteurs. La COFAC souhaite ainsi réaliser un état des lieux des actions des fédérations pour commencer à vivre la co construction au sein de la coordination.
- Le balisage des espaces frontaliers où nous agissons tous, pour permettre un passage de frontière souple pour les personnes entre les différents acteurs. La COFAC souhaite ainsi expliciter les apports de chaque fédération aux politiques culturelles et les valoriser afin de permettre une reconnaissance mutuelle des fédérations membres et de nos partenaires par la suite.

- L'émergence de projets communs, permettant à chacun de s'aventurer sur le territoire de l'autre et de penser les projets en direction des personnes dans une globalité. Ces projets feront vivre la coopération inter associative. Agissons déjà ensemble, affirmons par l'action le possible du collectif. La COFAC souhaite ainsi promouvoir une action culturelle globale, s'appuyant sur le triptyque EAS - EAC – EP et plaçant la personne au centre de l'élaboration du projet de démocratie culturelle. Elle revendique pour les associations culturelles une place dans les espaces de débat, d'élaboration et d'évaluation des politiques culturelles publiques.

Le groupe en 2017 a échangé sur les définitions des trois notions, a cherché à mettre en valeur les points de convergences et les voies de passages entre celles-ci renforçant ainsi la perméabilité des points de passages entre structures. En 2017, le groupe a établi un consensus et a écrit le préambule devant accompagner le questionnaire permettant le recueil des expériences des fédérations. Ce préambule est devenu au début 2018 un texte de référence de la COFAC : « Construire et faire vivre la culture ».

Groupe de travail « Publics, publics éloignés, empêchés et non publics »

Animation : Benoit Poitevin

Les publics empêchés ne sont pas les mêmes en fonction du champ culturel.

Pour lever le doute et pouvoir construire un référentiel permettant analyse et prospective, la COFAC a créé en 2017 un groupe de travail sur les publics qui a comme objectif de faire émerger les publics particuliers à chaque champ culturel, produire une grille d'analyse générale facilitant les comparatifs, élaborer une segmentation commune concernant les publics empêchés ou non publics, et enfin réfléchir aux dispositifs et moyens, dans une approche pluridisciplinaire et de co construction, qui permettraient à ces publics l'accès à une pratique culturelle qu'il reste en grande partie à construire.

Groupe de travail « Sureté-Sécurité »

Animation : Alain Taillard, David Petit, Bernard Humbert

Le groupe de travail « Sureté-Sécurité » a pour but d'élaborer un guide pratique et juridique concernant les mesures de sureté et de sécurité des manifestations culturelles. Ce guide répondrait à trois grandes missions : une mission de pédagogie, une mission d'information sur l'état de la réglementation et une mission de documentation et de ressources pratiques à destination notamment des bénévoles.

UNIVERSITE D'ETE EN AVIGNON

Depuis 2013 la COFAC organise une université d'été en Avignon. Cette séquence avignonnaise permet d'organiser, dans le but de promouvoir la démocratie culturelle, des débats ouverts au public sur des sujets propres à la COFAC ainsi que des rencontres avec d'autres Fédérations, Associations d'élus ou Syndicats. C'est aussi l'occasion pour les membres de la Coordination d'échanger de façon plus informelle que le reste de l'année, ce qui renforce la construction du consensus, et de rencontrer en un même temps et un même lieu l'ensemble de nos partenaires du dialogue civil culturel.

Débat : FNCC-COFAC : « Vers la démocratie culturelle : Elus, professionnels, citoyens, faire ensemble »

La cinquième édition de l'Université d'Eté en Avignon s'est déroulée le 16 juillet sous la forme d'une rencontre ouverte co-organisée avec la FNCC sur la démocratie culturelle accompagnée de 4 ateliers thématiques.

LES COFAC REGIONALES

Les associations culturelles, regroupées au sein de la COFAC, sont les interlocuteurs et partenaires des Régions. L'objectif de la COFAC nationale est de renforcer le poids du monde de la culture au sein du Mouvement associatif en région et d'assurer une représentation des associations du champ culturel auprès des pouvoirs publics et notamment auprès de chaque Conseil régional.

En 2017, la COFAC a continué son travail autour du développement des COFAC Régionales dans le cadre de la réforme territoriale mettant notamment l'accent sur la structuration du réseau Grand-Est.

La structuration de la COFAC en région en 2017 s'est traduite par l'organisation des réunions des associations culturelles à Lyon et à Metz et par la création de la COFAC Auvergne-Rhône-Alpes.

La réunion annuelle des régions s'est tenue le 18 mai à Paris.

COFAC REGIONALES :

- COFAC Ile de France (COFACRIF), président : Jacques Guenne (Territoires & Cinéma)
- COFAC Nouvelle Aquitaine, président : Jany Rouger (Ligue de l'Enseignement)
- COFAC Bourgogne Franche-Comté, présidente : Claire Vapillon (FFMJC)
- COFAC Auvergne-Rhône Alpes, président : Gilles Champion (FNCTA)

DELEGUES OU REPRESENTANTS REGIONAUX :

- PACA : délégué : Sam Khebizi (Les Têtes de l'Art, réseau FRMJC)
- Centre-Val de Loire, délégué : Alain Labrouche, FATP
- Grand Est, correspondant : Jean-Marie Wintz, FSCF

III. LES RELATIONS EXTERIEURES

RELATIONS AVEC LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

La COFAC a participé activement à la gouvernance du Mouvement associatif.

- Alain de La Bretesche et Marie-Claire Martel ont représenté la COFAC aux assemblées statutaires du Mouvement associatif sur toute l'année.
- Olivier Lenoir, Alain et de la Bretesche et Marie-Claire Martel ont participé aux groupes de travail et séminaires du Mouvement Associatif (Europe, dialogue civil, développement de la vie associative et modèles économiques des associations).
- Pour le Mouvement Associatif, Alain de la Bretesche est en charge des relations européennes et Marie-Claire Martel de la réforme des dispositions relatives aux représentants d'intérêts (Loi Sapin II). Marie-Claire Martel a très activement participé pour le Mouvement Associatif à la réforme constitutionnelle sur son volet CESE, qui deviendra la chambre de la Société civile, notamment en ce qui concerne la participation des citoyens à la définition des politiques publiques.

Représentations :

- Marie-Claire MARTEL, **conseillère au CESE et Secrétaire du Bureau du Conseil**, fait dorénavant partie du groupe des associations dont les membres sont désignés par le Mouvement associatif ; elle a été nommée rapporteur **de l'Avis « Vers la démocratie culturelle**.
- Alain de la BRETESCHE a dirigé les travaux du groupe de **travail sur le FSE** au Mouvement Associatif et a fait partie des représentants associatifs au comité national de suivi FSE.
- Claire VAPILLON a été nommée au comité de pilotage sur la **gouvernance des systèmes d'information de la DJEPVA**. Depuis 2016 elle est conseillère au HCVA.
- Anne-Marie BOURROUILH siège au comité **consultatif du FDVA**.
- Céline RECCIA et Carol Ann O'HARE ont été nommées pour participer aux travaux de la **commission « éducation populaire »** du Comité d'Orientation des Politiques de Jeunesse (COJ).

Marie-Claire MARTEL, Claire VAPILLON et Olivier LENOIR ont participé à la concertation **« Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement »**, co-pilotée par la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie associative (DJEPVA), le Haut-Commissaire à l'ESS et à l'Innovation Sociale et le Mouvement associatif.

RELATIONS AVEC LE CENTRE DES RESSOURCES DLA CULTURE/OPALE

En 2017, la COFAC a été pour la onzième année consécutive co-pilote du CRDLA Culture aux côtés de l'UFISC, elle a ainsi participé au comité de suivi du CRDLA Culture.

Les actions avec le CRDLA Culture et Opale, opérateur délégué du CRDLA Culture ont été réalisées autour de quatre axes stratégiques :

- Mobiliser, sur le territoire national, les têtes de réseau et les acteurs du mouvement associatif au profit du dispositif DLA
- Réaliser de la veille, de la capitalisation et repérer les innovations.
- Apporter un appui-conseil et des ressources aux DLA départementaux et DLA régionaux.
- Contribuer à la coordination, l'évaluation et la valorisation du dispositif.

Dans le cadre de ce partenariat, la COFAC a coorganisé la Journée de **sensibilisation** aux projets de **coopération** européenne.

Dans le cadre du partenariat avec le CRDLA Culture/Opale la COFAC a obtenu un financement correspondant à l'équivalent d'un tiers temps de travail de la coordinatrice (environ 15. 000 EUR) sur les objectifs du CRDLA-Culture. Soulignons une participation importante de Marie-Claire Martel et d'Olivier Lenoir sur ce dossier.

RELATIONS AVEC LE MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

La COFAC dispose d'une Convention annuelle d'objectif (CAO) avec le ministère chargé de la vie associative qui reconnaît ainsi le rôle de la coordination tant vis à vis du Mouvement associatif que du champ des associations culturelles.

La COFAC dispose également pour la période 2015-2017 d'une convention d'expérimentation avec le Fonds de développement de la vie associative pour la formation des bénévoles.

RELATIONS AVEC LE MINISTERE DE LA CULTURE

En 2017, les liens avec l'administration centrale du ministère de la Culture se sont concentrés sur les discussions autour des pratiques en amateurs et des décrets d'application de la Loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine.

Depuis novembre 2016, la COFAC est partenaire du Ministère sur le dispositif "C'est mon patrimoine !" (anciennement "Les portes du temps")

Le secrétariat général du Ministère a accordé à la COFAC une subvention en 2017 pour les actions de coordination et de régionalisation qui s'ajoute au FONJEP Culture dont dispose déjà la coordination.

RELATIONS AVEC LE SECRETARIAT D'ÉTAT A L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les associations constituent la plus importante famille de l'ESS, en nombre, aux côtés des coopératives et des mutuelles. Le CRDLA dépend maintenant directement de l'ESS, et non plus le Ministère du travail. A ce titre, ainsi qu'à celui de l'évolution des modèles économiques associatifs un travail de co-construction a été initié.

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Les relations avec les Députés et Sénateurs se sont poursuivies sur l'ensemble des sujets traités notamment sur les suites de la LCAP, les dynamiques associatives et les enjeux du secteur culturel ainsi que sur la modification souhaitable de la Loi Sapin II concernant le registre des représentants d'intérêts et sur les problématiques d'emplois dont la suppression des contrats aidés.

RELATIONS AVEC LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

Marie-Claire Martel, conseillère au CESE, a rapporté l'**Avis « Vers la démocratie culturelle »** qui a formulé 32 préconisations pour passer d'une « culture pour tous » à une culture « avec tous » dans le respect de la diversité culturelle et afin de permettre à chacun de participer à la vie culturelle et à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de la culture. Plusieurs représentants des membres de la COFAC ont été auditionnés par la section de la culture du CESE ou reçus en entretien privé par la Rapporteuse.

RELATIONS AVEC LE HAUT CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE (HCVA)

Claire Vapillon, conseillère au HCVA, a fait partie du groupe « engagement ». Elle a participé aux travaux de l'avis sur la Charte de la Réserve civique et sur le rapport « Favoriser l'engagement des jeunes à l'école ».

RELATIONS AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC)

La COFAC en partenariat avec la FNCC a organisé à Avignon un débat sur la démocratie culturelle. Nos relations partenariales sont constantes au cours de l'année sur les sujets courants.

RELATIONS AVEC L'UNION FEDERALE DES STRUCTURES CULTURELLES (UFISC)

Rencontres avec l'UFISC lors des comités de pilotage du CRDLA Culture et des réunions organisées à l'OPALE.

RELATIONS AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES CONSEILLERS A LA CULTURE (FNADAC)

Dialogue engagé en 2017 autour de la co-construction des politiques publiques et de la place des acteurs associatifs.

RELATIONS AVEC LES AUTRES COORDINATIONS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Avec l'UNAT, l'UNIOPSS, l'UNAF et Coordination Sud notamment, autour de leurs enjeux culturels. Echanges d'informations sectorielles bi-latérales et facilitation des projets associatifs culturels notamment.

RELATIONS AVEC LES MEDIAS

Collaborations régulières avec les périodiques destinés aux responsables associatifs : Juris associations, Associations Mode d'Emploi, la Lettre du Spectacle, la Gazette des Communes. Partenariat avec Dalloz sur la revue Juris art etc.

Alain de la Bretesche et Marie-Claire Martel sont membres du comité scientifique de Juris Association. Eva Camps représente la COFAC aux réunions du comité de rédaction d'Associations Mode d'Emploi.

IV. COMMUNICATION

LETTRE D'INFORMATION

La Lettre d'information de la COFAC est envoyée une fois par mois à environ 1 000 abonnés.

C'est un outil pour informer de l'actualité de la coordination, ses membres et partenaires en lien avec la culture et la vie associative. C'est aussi une veille quotidienne des actualités nationales et locales.



Être acteur de la culture

Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication

Accueil



6^{ème} Université d'été de la Cofac en Avignon
2018 - les 15, 16 et 17 juillet

ACTUALITÉS



Forum Entreprendre autrement dans la Culture : du 30 mai au 1er juin 2018 à Paris

RENDEZ-VOUS

La quatrième édition du Forum Entreprendre dans la Culture organisé par le ministère de la Culture se tiendra à Paris, à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, du 30 mai au 1er juin 2018. Le 1er

LA COFAC

La COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication) est une coordination qui rassemble une vingtaine de fédérations (plus de 40.000 associations) culturelles les plus représentatives, œuvrant dans les différents champs de la culture tels que : le Patrimoine, le Théâtre, les Musées, la Musique (écoles et ensembles vocaux, instrumentaux et traditionnels), le Cinéma, les Ecoles de Cirque, les Foyers Ruraux, et les M.J.C. La COFAC est aussi un lien entre Culture et Education.

La COFAC se positionne comme « pôle culture » du Mouvement associatif français et permet aux acteurs

La COFAC s'est munie d'un nouveau site internet en 2017. Site Wordpress, il est plus intuitif, plus étoffé, et d'une navigation plus efficace et ergonomique. Il permet d'accéder à l'historique de la COFAC et à comprendre rapidement ses missions. Il dispose d'un onglet actualités mis à jour systématiquement et mettant à disposition les actualités les plus importantes sur la COFAC et son réseau ainsi que sur le monde associatif et culturel.

www.cofac.asso.fr

Taux de fréquentation :

Sur 12 mois, nous évaluons à 120.792 visites par an (39.008 en 2014), soit en moyenne 10,066 visites par mois (3.250 en 2014) et 330 visites par jour (56 en 2013).

Sur 12 mois, nous évaluons à environ 226,000 pages visités par mois.

INTRANET

L'espace Intranet de la COFAC a été créé en décembre 2014 pour offrir à ses membres une meilleure accessibilité aux contenus et aux services, l'intégration des ressources, et une meilleure rationalisation de son infrastructure en utilisant sa nouvelle plateforme Intranet (espace privé) sur le site internet de la COFAC. L'accès à l'Intranet de la COFAC est ouvert aux administrateurs et aux représentants (non-administrateurs) sous statut de « visiteurs ».

PARTENAIRES

AVEC LE SOUTIEN DE

